



DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
CANTON DE LA ROCHE-SUR-FORON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEL n°- 2025/96

MAIRIE DE CRUSEILLES

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le mercredi 26 novembre 2025

Présents : 16

Mesdames Anne BARRAUD, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Sonia BRIFFAZ, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Sylvie RAHON-BISCHLER, Stéphanie SALLAZ-HINDLE
Messieurs Robert AMAUDRY, Claude ANTONIELLO, Patrice CLAVILIER, Bernard DESBIOLES, Daniel FOURRIER, Jérôme JONFAL, Robert PAPES

Absents excusés : 6

Madame Marylou BOUCHET donne procuration Monsieur Bernard DESBIOLES,
Madame Neila ROBBAZ donne procuration à Madame Valérie PERAY,
Madame Alexandra MEYER,
Monsieur Lionel DUNAND donne procuration à Madame Sylvie RAHON-BISCHLER,
Monsieur Jean-Paul VASARINO donne procuration à Madame Sonia EICHLER,
Monsieur Louis JACQUEMOUD

Absents : 5

Madame Charline BUFFARD,
Messieurs Alex CHASSAING, Gaël HACKIERE, Nathan JACQUET, Jean PALLUD

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme JONFAL

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	16
Représentés :	4
Absents excusés :	2
Absents :	5
VOTE : Votants	20
Pour :	20

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la Commune peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget précédent.

Le montant total des crédits au titre des dépenses réelles d'investissement pour les chapitres 20, 21 et 23 ouverts au Budget 2025 (BP + BS) est de 3 021 310,09 €.

Par conséquent, le quart des crédits pouvant être ouvert avant le vote du Budget primitif 2026 s'élève à : 3 021 310,09/4 = 755 327,52 € arrondis à 755 327 euros.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANT VOTE POUR 2025 (BP HORS RAR + BS)	MONTANT OUVERT POUR 2026 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS EN 2025)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170 200,00	42 550,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	100 000,00	25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 591 110,09	647 777,52
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	160 000,00	40 000,00
	TOTAL	3 021 310,09	755 327,52

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

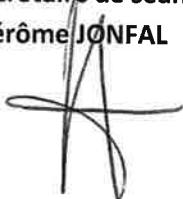
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 et ce avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement 2025, déduction faite de ceux imputés au chapitre 16 (pour le remboursement de la dette bancaire), conformément au tableau ci-dessus.

Pour copie conforme.

Signatures

Le secrétaire de séance

Jérôme JONFAL



Le Maire
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 4 DEC. 2025

Mise en ligne sur le site internet le : - 4 DEC. 2025